



Haut
Lignon
Communauté de Communes

Communauté
de Communes
du Haut-Lignon

13, allée des Pâquerettes
43190 TENCE
Tél. 04 71 59 87 63
cc.hautlignon@wanadoo.fr
www.cc-hautlignon.fr

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MARDI 27 FEVRIER 2024 à 20 HEURES
A LA SALLE POLYVALENTE DU BRU A SAINT-JEURES**

Le 27 février 2024, le Conseil Communautaire convoqué le 20 février 2024, s'est réuni à la salle polyvalente du Bru à Saint-Jeures, sous la présidence de David SALQUE-PRADIER, Président

Présents : Rose-Marie BROTTES, Catherine CACHARD, Roselyne CHARREYRON, Alain DEBARD, Marie-Josée DIGONNET, Philippe DIGONNET, André DUBOEUF, Philippe DUBOIS, Jean-Michel EYRAUD, Marie-Paule FOURNEL, Hélène LIONNET, Kilpéric LOUCHE, Denise MASSARDIER, Henri MONTELMARD, Michel PABIOU, Sandra PICOT, Frédéric ROUX, Gilbert RUEL, David SALQUE-PRADIER, Denise VALLAT.

Absents représentés : Olivier BROUSSARD (avait donné pouvoir à Philippe DIGONNET), Christian OUIILLON (avait donné pouvoir à André DUBOEUF), Patrice ROUSSON (avait donné pouvoir à Michel PABIOU), Brigitte ROYET (avait donné pouvoir à Catherine CACHARD).

Absents excusés non représentés : Léo BADER, Lucas ROCHER.

Elu secrétaire de séance : Rose-Marie BROTTES.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 26
- Présents ou représentés : 24
- Votants : 24

1 – Désignation d'un secrétaire de séance :

Le Conseil communautaire désigne Madame Rose-Marie BROTTES comme secrétaire de séance (unanimité).

2 – Approbation procès-verbal du conseil du 30 novembre 2023 :

Le Conseil communautaire approuve le procès-verbal de la séance du 30 novembre 2023 (unanimité).

3 – Réalisation des travaux d'éclairage public à la ZA des Barandons au Chambon/Lignon :

Le Conseil communautaire délibère à l'unanimité pour réaliser les travaux d'éclairage public à la ZA des Barandons au Chambon/Lignon, pour un montant de 29.297,28 € H.T. avec une participation de la CCHL de 16.113,50 €.

Le Chambon-sur-Lignon

Chenereilles

Le Mas de Tence

Le Mazet Saint-Voy

Saint-Jeures

Tence

Haut
Lignon

4 – Validation du plan de financement pour la construction de la médiathèque de Saint-Jeures :

Le Conseil communautaire délibère à la majorité (23 voix pour et une abstention) pour valider le plan de financement pour la construction de la médiathèque de Saint-Jeures pour un montant global de 739.910 € H.T. soit 887.892 € TTC.

5 – Validation de l'Avant-Projet Sommaire et du plan de financement pour la construction de la crèche du Chambon/Lignon :

Le Conseil communautaire délibère à la majorité (23 voix pour et une abstention) pour valider l'Avant-Projet Sommaire et le plan de financement pour la réhabilitation de la crèche du Chambon/Lignon, pour un montant global de 1.296.476 € H.T. soit 1.555.771,20 € TTC.

6 – Lancement du projet de construction de la crèche du Mazet Saint-Voy et autorisation du choix de l'architecte :

Le Conseil communautaire délibère à l'unanimité pour autoriser la CCHL à porter ce projet de construction de la crèche du Mazet Saint-Voy et autoriser Monsieur le Président à choisir le cabinet d'architecte pour l'établissement du programme et du projet, après avis de la commission des marchés.

7 – Choix d'un cabinet d'étude pour la réalisation d'audits énergétiques et d'études de faisabilité pour l'implantation de panneaux solaires sur les bâtiments communaux et intercommunaux :

Le Conseil communautaire délibère à l'unanimité pour choisir le Cabinet AD3E Conseil pour la somme de 56.850 € H.T pour la réalisation d'audits énergétiques et d'études de faisabilité pour l'implantation de panneaux solaires sur les bâtiments communaux et intercommunaux. Une demande de subvention de 80% sera effectuée auprès du Fonds Vert.

8 – Signature d'une convention pour la gestion du temps méridien et du temps périscolaire avec la commune du Chambon/Lignon :

Le Conseil communautaire délibère à l'unanimité pour approuver la signature d'une convention pour la gestion du temps méridien et du temps périscolaire avec la commune du Chambon/Lignon.

9 – Signature d'une convention pour la gestion du temps méridien avec la commune du Mazet Saint-Voy :

Le Conseil communautaire délibère à l'unanimité pour approuver la signature d'une convention pour la gestion du temps méridien avec la commune du Mazet Saint-Voy.

10 – Signature d'une convention pour la gestion du temps périscolaire avec la commune du Mazet Saint-Voy :

Le Conseil communautaire délibère à l'unanimité pour approuver la signature d'une convention pour la gestion du temps périscolaire avec la commune du Mazet Saint-Voy.

11 – Signature de la convention avec le Comité Départemental de Randonnées Pédestres :

Le Conseil communautaire délibère à l'unanimité pour approuver la signature d'une convention avec le Comité Départemental de Randonnées Pédestres.

12 – Prolongation du dispositif Avenir Montagne Ingénierie :

Le Conseil communautaire délibère à l'unanimité pour autoriser Monsieur le Président à signer une convention pour la prolongation du dispositif Avenir Montagne Ingénierie.

13 – Approbation des tarifs du Festival de Musique Vivarais Lignon pour l'année 2024 :

Le Conseil communautaire délibère à l'unanimité pour approuver les tarifs du Festival de Musique Vivarais Lignon pour l'année 2024.

14 – Création de postes et augmentation de temps de travail :

Le Conseil communautaire délibère à l'unanimité pour créer des postes et augmenter le temps de travail de certains postes.

15 – Décisions du bureau communautaire :

Le Conseil communautaire prend note des décisions prises par le bureau communautaire.

La secrétaire de séance
Rose-Marie BROTTE

